



MONITORING DE PROTECTION

République Centrafricaine

Analyse trimestrielle
Juillet - Septembre 2022



RÉSUMÉ SOMMAIRE



CONTEXTE DU PROJET ET SITUATION SÉCURITAIRE

12 préfectures couvertes par le monitoring de protection. **369** relais communautaires et **392** membres de comités de protection. Situation sécuritaire, pénurie de carburant persistantes et contraintes budgétaires.



INCIDENTS DE PROTECTION (INDIVIDUELS)

4039 incidents individuels (hausse de 34 pour cent) dont les VBG représentent **32** pour cent. Les filles sont les principales victimes de violences sexuelles (**66** pour cent des cas). Diminution des incidents liés à la transhumance coïncidant avec la saison des pluies.



ALERTES DE PROTECTION

40 alertes de protection. Des hommes en armes impliqués dans **85** pour cent des alertes.



ENQUÊTES DE PERCEPTION

1769 ménages et **170** relais communautaires consultés. **12** pour cent des chefs de ménages interrogés ne se sentent pas en sécurité dans leur communauté. **72** pour cent des relais communautaires confirment que les incidents de protection ont eu lieu dans leur communauté durant le mois précédant l'enquête.



RÉPONSES ET ACTIONS

27 centres d'écoute répartis dans **12** préfectures couvertes par le projet de Monitoring de Protection en réponse aux besoins résultants des incidents de VBG, y compris le système de référencement.

MÉTHODOLOGIE

Collecte des données

Le monitoring de protection est une activité essentielle de la réponse du HCR qui implique la vérification et l'analyse systématiques des violations des droits, des incidents, des risques et des besoins de protection des personnes relevant du mandat du HCR sur une période prolongée.

Le présent rapport est basé sur la collecte et l'analyse de données de protection au cours du troisième trimestre 2022, ainsi que sur des missions d'évaluation de la situation de protection dans des zones clés et des échanges avec les acteurs concernés tels que les agences des Nations Unies, les ONG internationales et nationales, les leaders communautaires et les autorités locales.

Le HCR et ses trois partenaires de mise en œuvre - INTERSOS, Cooperazione Internazionale (COOPI) et Finn Church Aid (FCA) - disposent de **4 outils de collecte d'informations de monitoring de protection**. Ces outils comprennent des questionnaires de perception auprès des ménages et les informateurs clés (relais communautaires) qui permettent de consulter directement les populations sur les risques et problématiques de leur environnement de protection¹, un formulaire de collecte des incidents individuels de protection et un formulaire des alertes de protection pour des événements de grande ampleur touchant un groupe au sein de la population civile. Les données ont été recueillies dans les localités et les axes accessibles aux moniteurs de protection ou par téléphone lorsque la connexion le permettait.

Limitations

Parmi les limitations du projet et de l'analyse des résultats, il est nécessaire de prendre en compte que le projet ne couvre pas l'ensemble de la RCA, notamment les préfectures de la Vakaga, le Bamingui-Bangoran, l'Ouham-Pendé² et de la Sangha-Mbaéré en raison de contraintes budgétaires et de personnel ou la présence d'autres acteurs de monitoring de protection.

Le principal facteur affectant les activités de monitoring de protection continue d'être la **crise du carburant** qui a obligé aux équipes de protection à restreindre les déplacements, surtout à partir de juin 2022. La crise a également un impact important sur la situation sécuritaire car les forces de l'ordre et de sécurité de l'État ainsi que les forces de la MINUSCA ont également dû limiter leurs déplacements, y compris les patrouilles de surveillance et les escortes du personnel humanitaire.

La RCA est l'un des contextes les plus difficiles pour les travailleurs humanitaires, les incidents souvent liés à la criminalité commise par les groupes armés limitent également les déplacements des équipes de protection.³ La situation sécuritaire continue de restreindre les activités de monitoring de protection dans certaines zones couvertes par le projet, notamment sur certains axes dans la sous-préfecture d'Obo (préfecture du Haut-Mbomou) et des déplacements sur les axes Kabo-Batangafou-Bouca (préfecture de l'Ouham).

Dans certaines zones, notamment dans et autour de la ville de Nzacko (sous-préfecture de Mbomou), des difficultés ont été signalées pour obtenir des informations sur la situation de protection car les informateurs clés craignent des représailles de la part des groupes armés, car certains éléments armés essaient de passer inaperçus parmi la population civile et même communiquer avec les informateurs clés par téléphone pose un risque de sécurité.

¹ Les enquêtes de perception s'articulent autour de sept thèmes (protection générale, protection légale, VBG, protection de l'enfance, éducation, solutions durables et engagement communautaire). L'analyse des enquêtes de perception du troisième trimestre ne concerne que les zones de couverture de COOPI et de FCA.

² Les activités du monitoring de protection dans la préfecture de l'Ouham-Pendé sont couvertes par le Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC).

4 COUVERTURE ET APPROCHES DU MONITORING DE PROTECTION

6 CHIFFRES CLÉS

8 TENDANCES ET RISQUES DE PROTECTION

12 ALERTES DE PROTECTION

20 FACTEURS INFLUENÇANT LE CONTEXTE DE LA PROTECTION

24 VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE

30 PROTECTION DE L'ENFANCE ET VIOLATIONS DE LA RÉOLUTION 1612

34 ATTEINTES AU DROIT À LA VIE ET OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

38 ATTEINTES AU DROIT À LA LIBERTÉ

42 ATTEINTES AU DROIT À LA PROPRIÉTÉ

46 PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS

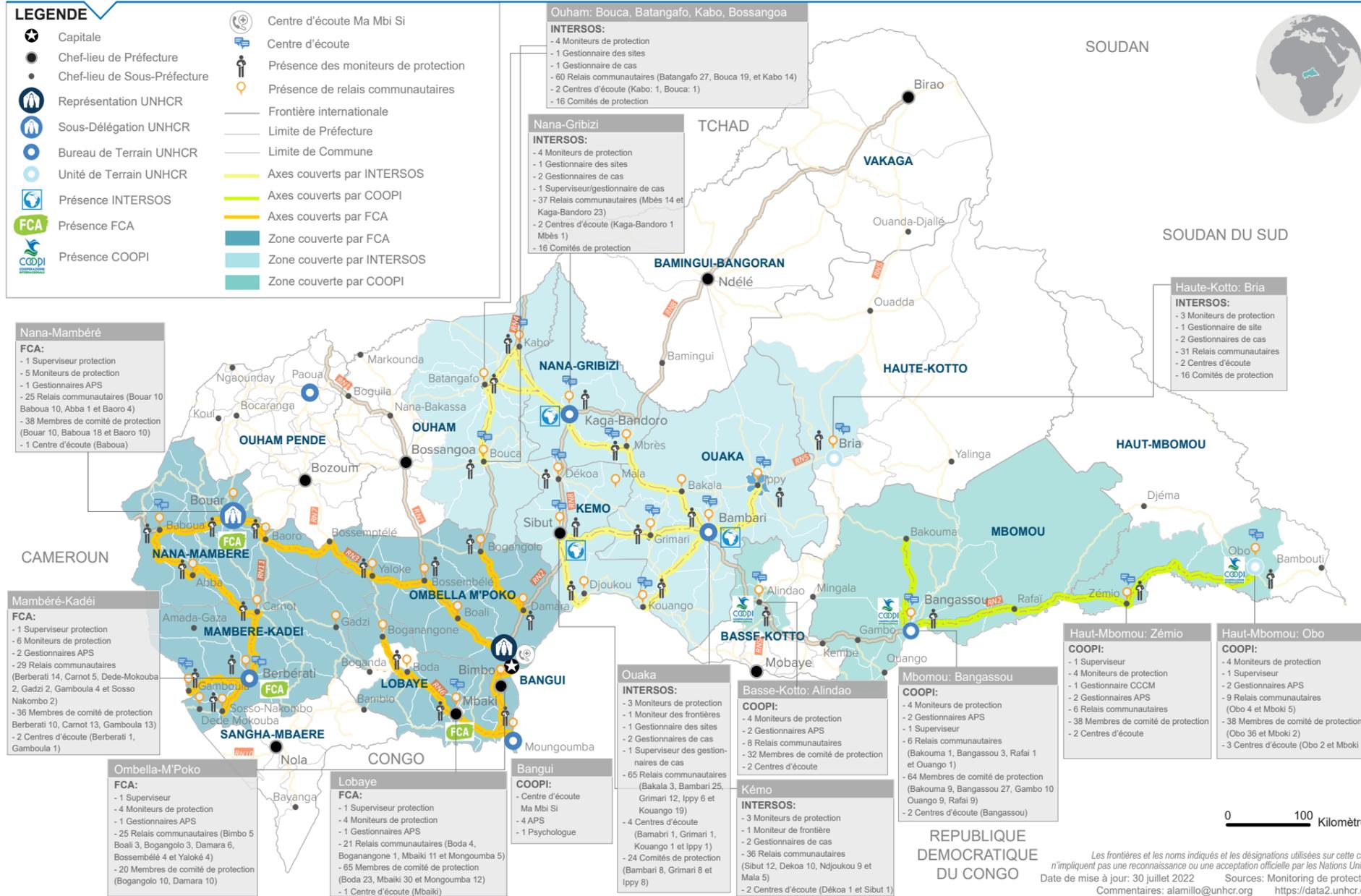
48 PROFIL DES VICTIMES / SURVIVANT(E)S

50 COORDINATION, RÉFÉRENCIEMENTS ET RÉPONSES

48 CRÉDITS

³ Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a enregistré un total de 56 incidents ayant touché le personnel humanitaire au cours du troisième trimestre de 2022. <https://reports.unocha.org/fr/country/car/card/3tjLrjvL7B/>

COUVERTURE ET APPROCHES DU MONITORING DE PROTECTION



Zones de couverture

Le projet du monitoring de protection couvre 12 des 16 préfectures⁴ de la RCA en priorisant les principales zones de concentration de population, y compris les sites de personnes déplacées internes, et les zones présentant des risques de protection les plus élevés.

Dans les zones couvertes par les partenaires COOPI et INTERSOS, ces partenaires sont également responsables de la gestion des 61 sites dans les préfectures de l'Ouham, l'Ouaka, la Nana-Gribizi, le Mbomou, le Haut-Mbomou, la Basse-Kotto et la Haute-Kotto.

La préfecture de l'Ouham Pende n'est pas couverte par le projet de monitoring de protection néanmoins l'équipe du HCR basée à Paoua signale également des alertes de protection qui sont incluses dans l'analyse du troisième trimestre.

L'équipe du HCR à Kaga-Bandoro surveille à distance la situation de protection dans les préfectures du Bamingui-Bangoran et de la Vakaga.

Approches du monitoring de protection

Le projet de monitoring de protection applique une **approche communautaire** en établissant, renforçant et redynamisant un réseau communautaire pour la collecte, la vérification et/ou l'analyse d'information sur la situation de protection. La structure à base communautaire est composée de relais communautaires (informateurs clés) et de comités de protection qui sont intégrés en application de la politique sur l'âge, le genre et la diversité (AGD) du HCR. Au cours du troisième trimestre de 2022, les structures communautaires sont composées de **369 relais communautaires** (dont 118 femmes) et de **392 membres de comités de protection** (dont 144 femmes).

L'approche communautaire implique également de maintenir un partenariat avec les autorités locales, les chefs/leaders communautaires et la société civile pour la vérification d'information, pour l'analyse des problématiques et des risques de protection, pour le plaidoyer et pour l'élaboration des recommandations adressées aux autorités et les acteurs humanitaires.

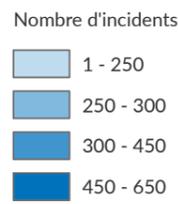
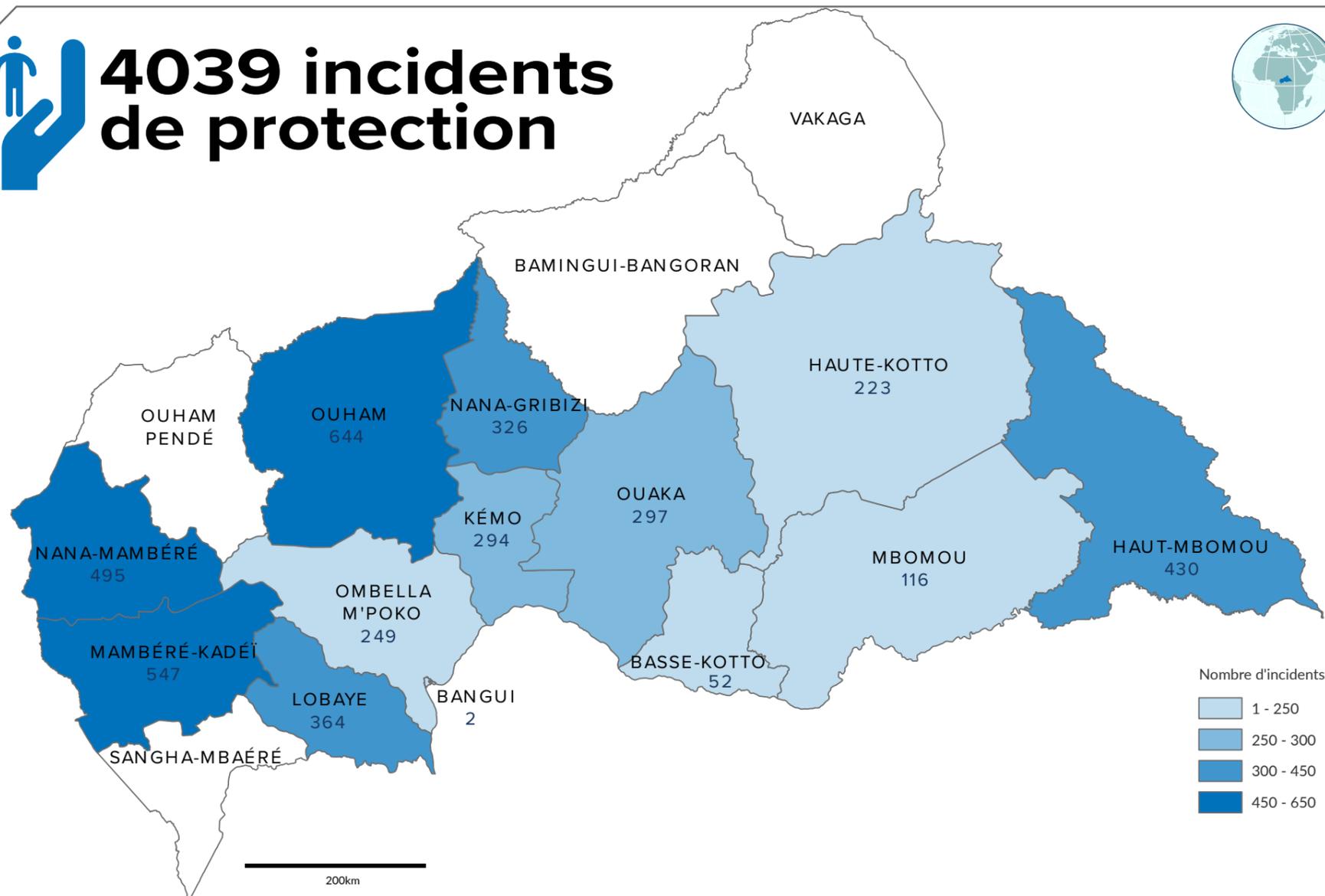
De même, dans le cadre de la gestion des sites, les partenaires entretiennent une relation étroite avec les chefs des quartiers ou blocs qui également signalent les incidents et risques de protection survenant dans leurs zones et contribuent à informer la population des services disponibles pour les survivant(e)s/victimes.

⁴ Mambéré-Kadéï, Nana-Mambéré, Lobaye, Ombella-M'Poko, Kemo, Nana-Gribizi, Ouham, Ouaka, Basse-Kotto, Mbomou, Haut-Mbomou et Haute-Kotto.

CHIFFRES CLÉS



4039 incidents de protection



Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename: Incidents de protection par préfectures

Les équipes du monitoring de protection ont enregistré **4,039 incidents individuels de protection**, constituant **une hausse de 34 pour cent par rapport au trimestre précédent et une hausse de 47 pour cent par rapport à la même période en 2021.**

Les incidents présentant la plus forte augmentation par rapport à la période d'analyse précédente sont les cas de taxation illégale (augmentation de 98 pour cent), les cas de coups et blessures (81 pour cent) et les enlèvements ou tentatives d'enlèvement (70 pour cent).

En ce qui concerne les enquêtes de perception, **1,769 ménages et 170 relais communautaires** ont été consultés dans la zone de couverture du projet par les équipes de protection. 53 pour cent des ménages interrogés ont un chef de famille de sexe féminin et 16 pour cent des relais communautaires sont des femmes.

Environ **72 pour cent des relais communautaires interrogés dans le cadre des enquêtes de perception ont confirmé que des incidents de protection s'étaient produits dans leur communauté au cours du mois précédant l'entretien.**

47%
Hausse des incidents par rapport à l'année précédente.

TENDANCES ET RISQUES DE PROTECTION



Au cours de la période sous revue, la situation sécuritaire en RCA est restée précaire et imprévisible. Les pénuries de carburant dues aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale ont entravé les opérations des forces de défense et de sécurité nationales ainsi que de la MINUSCA et limité la mobilité des acteurs humanitaires.

Des groupes armés ont renforcé leur présence dans les zones où les forces de défense et de sécurité nationales sont moins présentes ou totalement absentes, profitant de la crise du carburant pour reprendre le contrôle des axes et des localités liés aux sites miniers.

La crise a également affecté la poursuite des opérations militaires, ralentissant l'avancée des forces de sécurité vers le contrôle de l'ensemble du territoire national, notamment dans le centre et l'est du pays.

Les affrontements, les incursions de groupes armés, les exactions contre la population civile et les inondations sont les principales causes de déplacement de la population.

La criminalité reste une préoccupation majeure dans le contexte de la protection, car de nombreux civils et hommes d'armes ont recours à des activités criminelles pour survivre.

La criminalité devrait augmenter dans les mois à venir en raison de la détérioration de la situation économique, de la hausse des prix des denrées alimentaires de base et des réductions de l'aide humanitaire.

Dans le domaine politique, les tensions liées à la réforme constitutionnelle ont été présentes tout au long du troisième trimestre. Les élections municipales initialement prévues pour 2022 ont été reportées à 2023. La tenue d'élections est susceptible de créer des tensions et leur impact sur le contexte de protection devra donc être surveillé dans les mois à venir.



4039 Incidents de protection



40 Alertes de protection



TENDANCES ET RISQUES DE PROTECTION

Au cours du troisième trimestre de 2022, les équipes de monitoring de protection ont continué de documenter une augmentation globale du nombre de incidents de protection due à plusieurs causes.

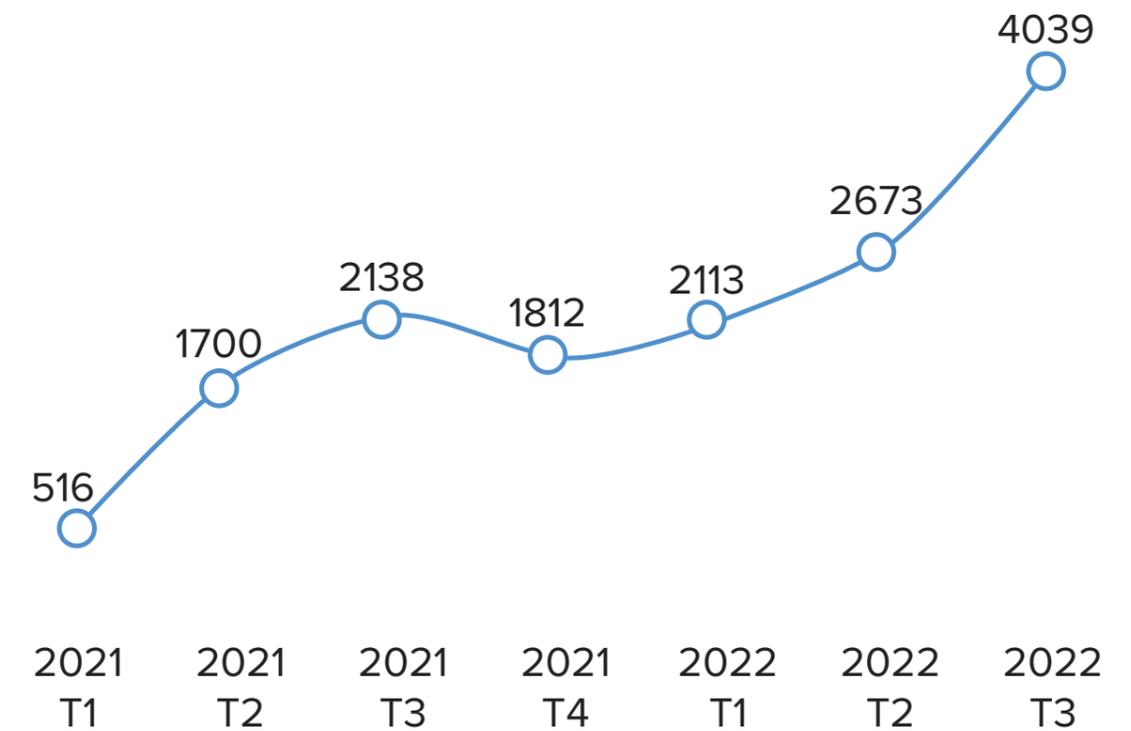
L'une des principales causes est la mobilité limitée des forces de l'ordre et de sécurité en raison des pénuries de carburant. Cela signifie une plus grande présence de groupes armés sur des axes non surveillés et une plus grande probabilité d'exactions accrues contre la population civile.

En ce qui concerne la mise en œuvre du projet de monitoring de protection, le HCR et ses partenaires ont renforcé les capacités des moniteurs de protection et des membres des structures communautaires (relais communautaires et comités de protection).

De plus, depuis juillet 2022 toutes les structures communautaires sont opérationnelles suite à la mise en place de nouveaux comités de protection et cela se traduit par une amélioration qualitative et quantitative de la collecte des données.

Un autre aspect qui a contribué à une augmentation des incidents est le renforcement de la présence avec l'ouverture d'une nouvelle base à Ippy et le déploiement d'une nouvelle équipe de monitoring dans cette zone.

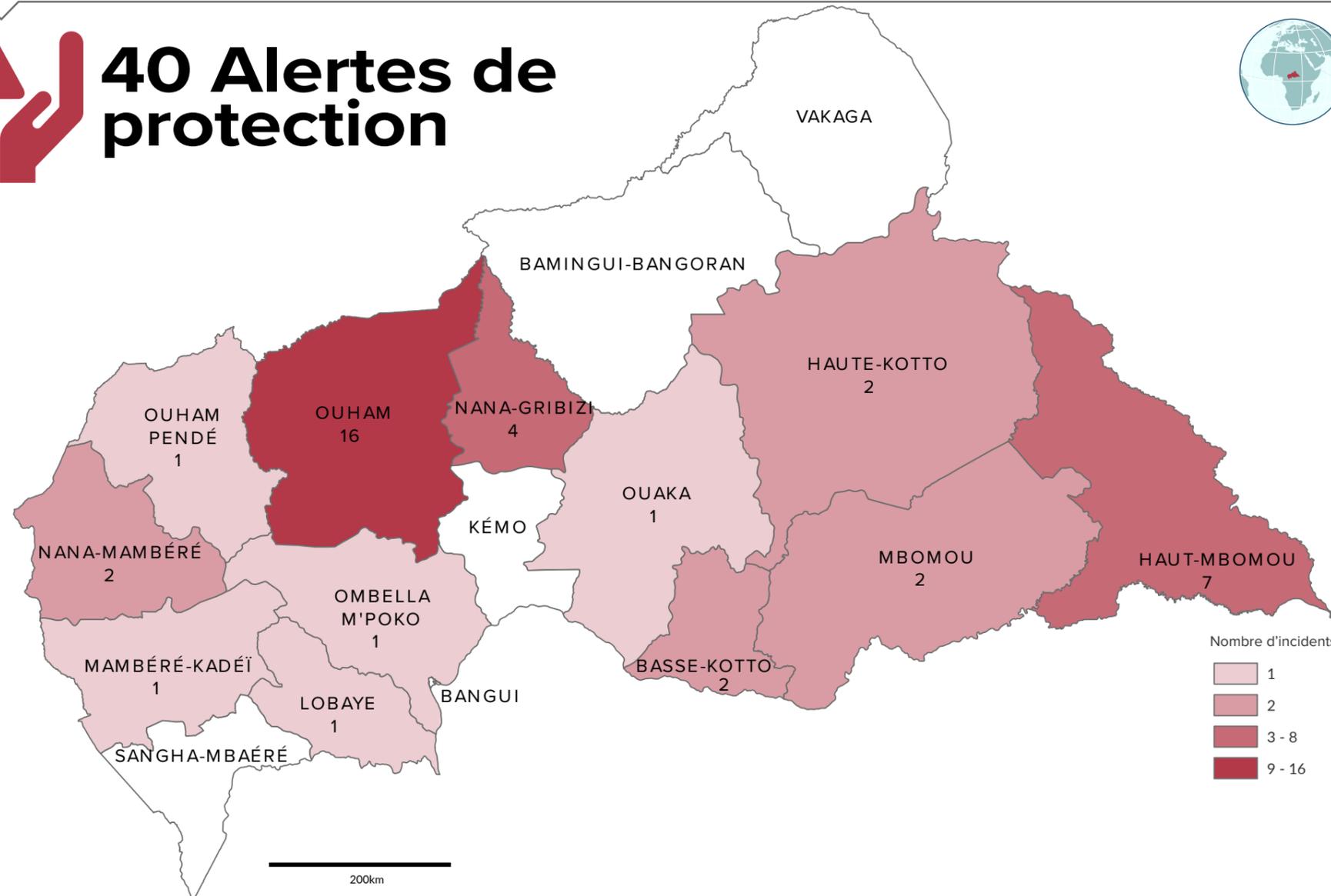
Tendance des incidents de protection 2021 - 2022



ALERTES DE PROTECTION



40 Alertes de protection



Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename: Alerte par préfectures



Les équipes du HCR et de ses partenaires ont rapporté **40 alertes de protection**, une baisse de 25 pour cent par rapport au trimestre précédent (53 alertes).

Cette baisse du nombre d'alertes est en partie due au déplacement limité des équipes qui n'ont pas pu vérifier certaines des alertes reçues. Les alertes constituent des incidents de protection à grande échelle tels que des affrontements entre groupes armés, des déplacements forcés de population, des incursions de groupes armés, des exactions généralisées contre la population civile et des catastrophes naturelles (inondations, incendies et autres).

Des hommes en armes appartenant à des institutions d'État ou à des groupes armés étaient impliqués dans 85 pour cent des alertes. Les catastrophes naturelles (inondations, incendies et autres) représentent 8 pour cent des alertes bien que ces événements soient sous-représentés pendant la saison des pluies en raison des mauvaises conditions routières qui entravent les missions de vérification.

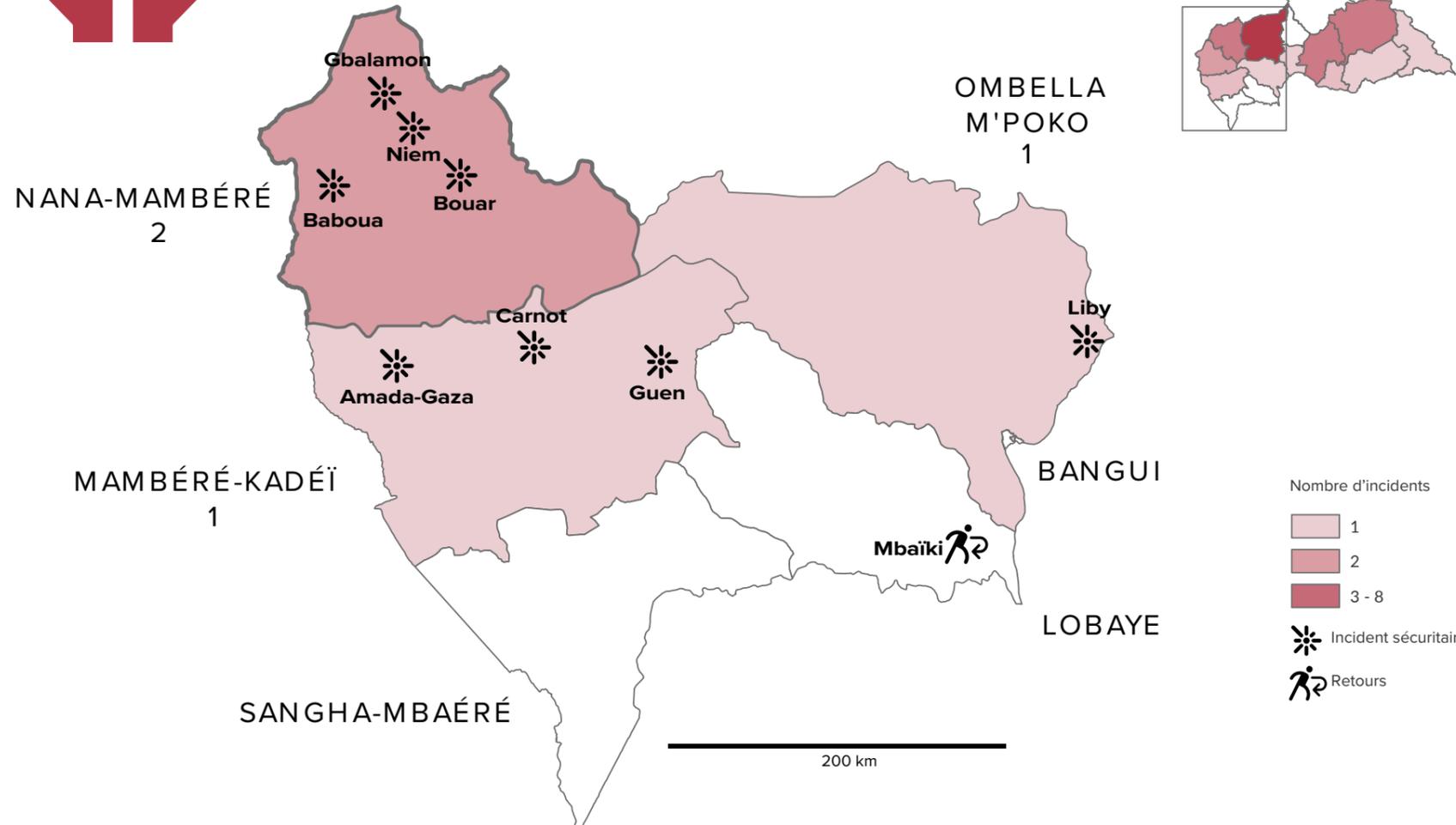
La section suivante résume certains des développements les plus marquants au cours de la période examinée.

25%
de baisse par rapport au trimestre précédent.

ALERTES DE PROTECTION - ZONE OUEST



Alertes de protection dans la Zone Ouest

**ZONE OUEST (Lobaye, Ombella M'Poko Nana-Mambéré, Mambéré-Kadéï et Sangha-Mbaéré)**

Les groupes armés présents dans la zone occidentale du pays ont profité de la crise du carburant et de la saison des pluies pour tenter de reconquérir leurs zones de contrôle perdus au début de 2021 et les zones d'extraction minière. Néanmoins les forces de défense centrafricaines et leurs alliés ont renforcé leur présence dans les sites d'extraction minière, notamment dans la préfecture de la Mambéré-Kadéï et l'Ouham ce qui a produit de nombreux affrontements avec des groupes armés.

Les points chauds restent la zone entourant Bocaranga, de Niém à Bata et jusqu'à Kouki, à la frontière entre le Cameroun et le Tchad, principalement en raison de la présence d'éléments assimilés aux 3R. Dans la préfecture de la Nana-Mambéré, les équipes de protection ont signalé un activisme accru des éléments 3R dans les **sous-préfectures de Baboua et Bouar** par des incursions sur des sites miniers, des cas de pillage, des meurtres et des enlèvements des civils. Il convient de noter que le camp Peul situé sur l'axe Béra –Dangbayékè a été la cible particulière des attaques des éléments assimilés aux 3R ce qui a entraîné un certain déplacement préventif de la population.

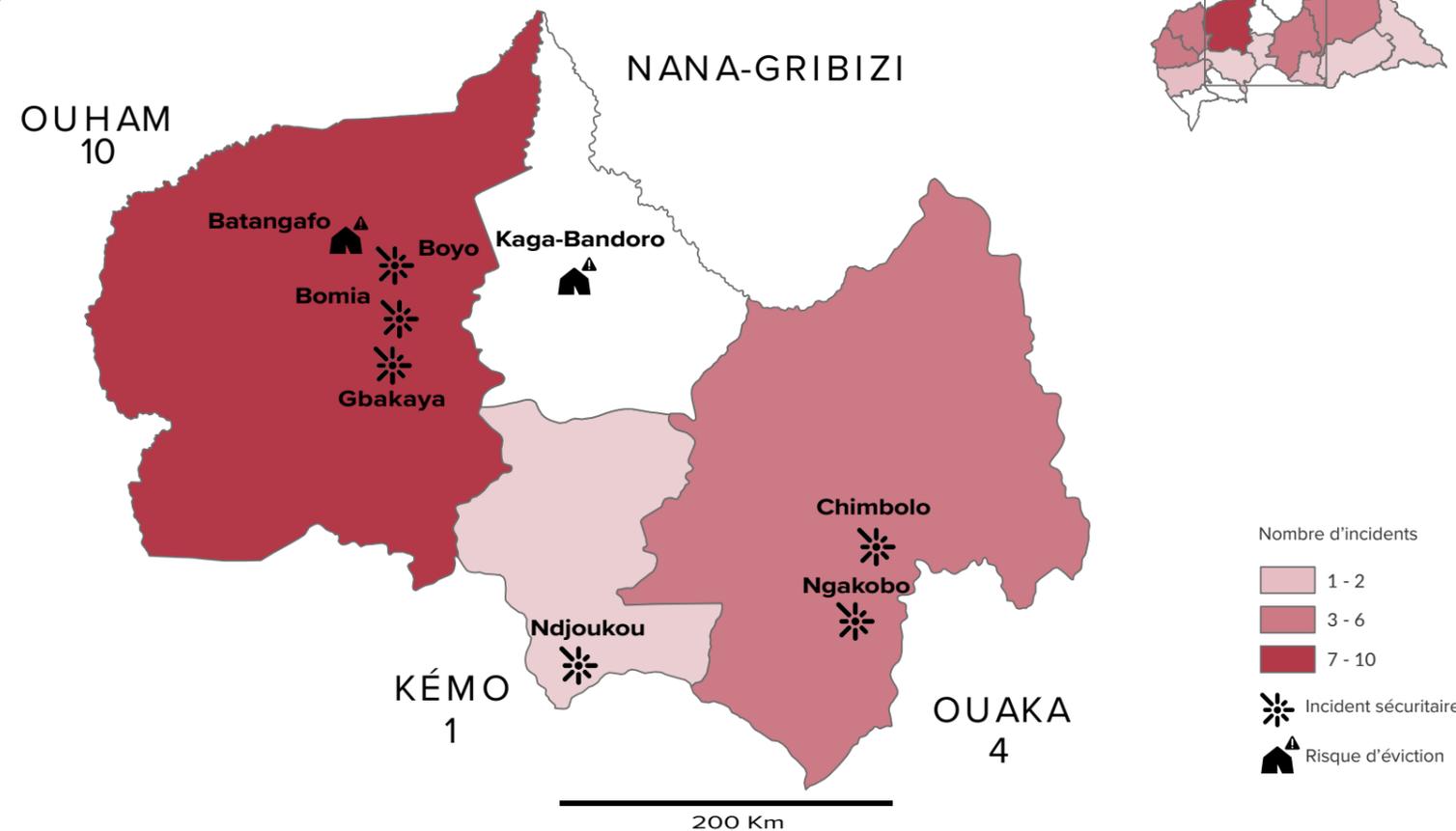
La situation en matière de sécurité est restée précaire dans les **sous-préfectures de Carnot et Gadzi** (préfecture de la Mambéré-Kadéï), en raison de la présence d'éléments du groupe armé CPC à la recherche de moyens de subsistance. Cette situation a limité la circulation des personnes et des biens.

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Alertes de protection dans la zone ouest

ALERTES DE PROTECTION - ZONE CENTRE



Alertes de protection dans la Zone Centre



ZONE CENTRE (Ouham, Bamingui-Bangoran, Kémo, Nana-Gribizi et Ouaka)

Il faut noter la détérioration de la situation sécuritaire dans la préfecture de l'Ouham, notamment sur l'axe Batangafo-Kabo-Moyenne Sido, l'axe **Batangafo-Ouandago** et l'axe **Batangafo-Bouca-Ndoubou** entravant la libre circulation des biens et des personnes et l'accès humanitaire.

Sur l'axe Batangafo-Bouca (préfecture de l'Ouham) la population civile serait prise en étau entre, d'une part, les forces de sécurité de l'État qui les accusent de collusion avec les éléments armés en leur fournissant des vivres et, d'autre part, les éléments du CPC qui les accusent également d'être envoyés par des agents de l'État pour espionner leur position. Le troisième trimestre a vu une augmentation des affrontements entre les forces de sécurité de l'État et leurs alliés contre les groupes armés, notamment les Anti-Balaka. Cela a généré des vagues continues de mouvements de population vers les grands centres urbains de Bouca et Batangafo.

L'événement le plus remarquable a eu lieu le 15 juillet 2022 lorsque les équipes de protection ont signalé un mouvement de 1,069 personnes (364 ménages) en provenance des villages sur l'axe Batangafo-Bouca en fuyant les violences et exactions des groupes armés assimilés aux Anti-Balaka. La population déplacée a trouvé refuge dans un lieu de regroupement à l'école Bagga à Batangafo. Un nombre élevé d'incidents de protection a été enregistré à l'encontre de ce groupe de PDI, notamment des violations graves commises contre des enfants par des groupes armés, des violations du caractère civil du site et des menaces d'éviction contre les personnes déplacées.

À la ville de **Batangafo**, la situation sécuritaire est sous le contrôle des autorités de l'État et de leurs alliés. Cependant, les violations du caractère civil et humanitaire des sites, les menaces d'éviction et les opérations de recherche et de contrôle effectués par les autorités sont fréquentes dans les sites MINUSCA et Catholique et dans certains quartiers de la ville.

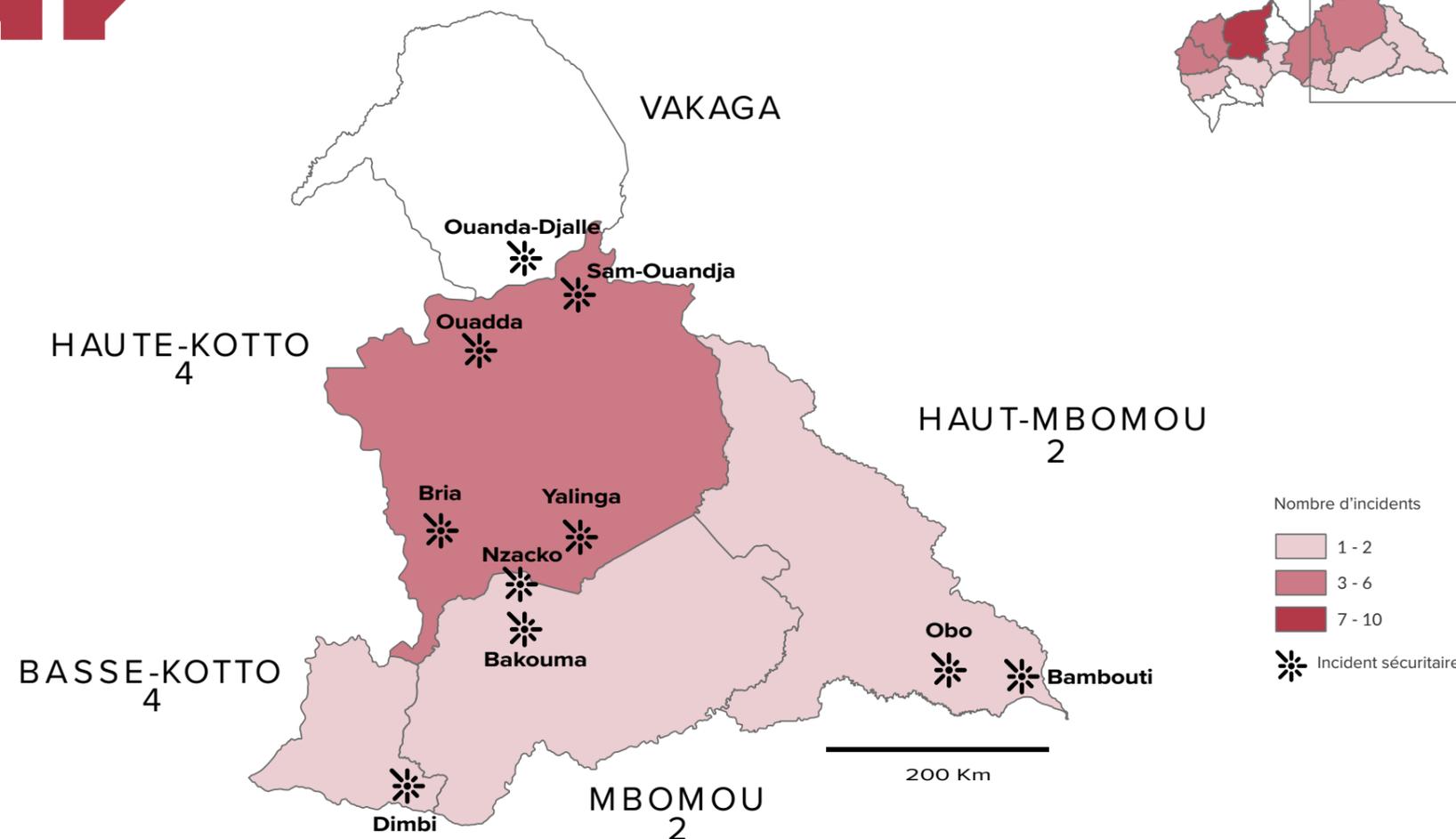
La situation sécuritaire à **Ndjoukou** et ses alentours (préfecture de la Kémo) a été tendue et imprévisible au cours du troisième trimestre en raison de l'activisme du groupe armé Anti-Balaka et l'absence des forces de sécurité de l'État et de forces de la MINUSCA. Depuis juillet 2022, on constate une augmentation des cas d'enlèvements, d'homicides, de vols et d'extorsion.

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Alertes de protection dans la zone ouest

ALERTES DE PROTECTION - ZONE EST



Alertes de protection dans la Zone Est

**ZONE EST (Basse-Kotto, Haute-Kotto, Vakaga, Mbomou et Haut-Mbomou)**

Les forces bilatérales et les forces de sécurité de l'État maintiennent une forte présence dans la Haute-Kotto et la Vakaga. La présence de la Force de la MINUSCA a empêché les groupes armés de pénétrer dans les villes d'Ouadda, Oudja-Djalle et Sam-Ouandja. Les éléments du CPC restent à proximité des villes tandis que certains de leurs membres se sont déplacés au nord vers Birao et au sud vers Nzacko. Actuellement, les équipes de monitoring de protection ne couvrent pas ces zones en raison du manque de ressources.

Dans la préfecture de la Haute-Kotto, sur **les axes reliant Bria** (Ouanda, Yalinga, Ippy et Aigbando), le contexte reste volatile et imprévisible en raison de la mobilité et de la présence accrues des groupes armés ainsi que de l'incursion d'individus armés dans les villages. Le mois de septembre a été marqué par des attaques aux postes de contrôle de sécurité et des incursions d'individus armés assimilés à des éléments de l'UPC dans des villages. Cette situation d'incertitude et d'insécurité a provoqué plusieurs vagues de déplacements préventifs de la population vers le site des PDI PK3 et d'autres quartiers à Bria.

Les groupes armés restent présent dans le triangle minier de Nzacko, Yalinga et Bakouma (préfecture du Mbomou). Par rapport à la localité de **Nzacko**, certaines offensives ponctuelles ont été menées par les forces de sécurité de l'État et ses alliés, mais l'absence généralisée des forces gouvernementales ne permet pas de rétablir le calme et certains éléments armés restent infiltrés en tant que civils dans ces localités. D'avril 2022 à ce jour, des mouvements préventifs de population provenant de Nzacko et des localités voisines vers Bakouma et Bangassou ont été enregistrés.

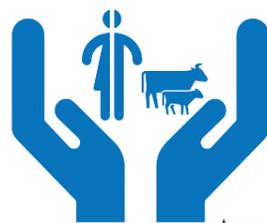
Dans la préfecture du Haut-Mbomou, sur **l'axe Obo-Bambouti et Mboki-Obo**, les équipes de protection ont continué à documenter des exactions commis par les éléments de l'UPC contre les civils, y compris contre le personnel humanitaire qui a obligé les équipes de protection à suspendre leurs missions depuis Obo. personnes déplacées qui se sont installées à Zémio.

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Alertes de protection dans la zone ouest

FACTEURS INFLUENÇANT LE CONTEXTE DE LA PROTECTION

Dans le contexte de la RCA, certains facteurs doivent être pris en compte dans l'analyse de la sécurité, car ils sont étroitement liés à la commission de certains incidents de sécurité, en plus de ceux découlant de la crise qui touche le pays. Ces facteurs comprennent principalement les activités de transhumance, les accusations de sorcellerie, l'insécurité alimentaire, le manque de documents d'état civil, ainsi que les tensions intercommunautaires et les violations des droits pour des motifs ethniques ou religieux.

La transhumance



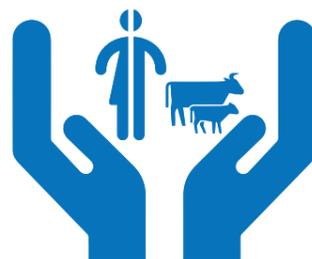
La transhumance est une pratique très répandue en RCA, cependant, depuis plusieurs années, la transhumance en RCA est marquée par des pics de tension entre les éleveurs transhumants, les groupes armés et la population sédentaire, notamment les agriculteurs locaux. Les espaces agricoles et les points d'eau sont les lieux les plus propices aux tensions.

Le pourcentage d'incidents liés aux activités de transhumance a diminué de 2 points par rapport au trimestre précédent car la saison des pluies a limité les mouvements des éleveurs et de leurs troupeaux. Les incidents liés à ces activités de transhumance sont plus récurrents dans les préfectures de l'Ouham (33 pour cent, notamment dans les sous-préfectures de Bouca et Batangafo), le Haut-Mbomou (20 pour cent) et la Nana-Mambéré (17 pour cent).

Ces incidents sont généralement liés à la concurrence pour les ressources naturelles, des cas d'extorsion et de taxation illégale par des groupes armés et la prolifération des armes. Dans certaines préfectures comme le Haut-Mbomou, les transhumants évitent d'utiliser les couloirs de transhumance en raison de la présence de groupes armés qui imposent des taxes illégales ou volent leur bétail ou d'autres biens.

Ces changements dans l'itinéraire des transhumants entraînent la destruction des cultures dans les champs lors du passage du bétail, ce qui contribue à accroître les tensions entre les éleveurs et les agriculteurs locaux. Dans 91 pour cent des incidents liés à la transhumance, les auteurs présumés étaient des membres de groupes armés un pourcentage plus élevé par rapport aux autres types d'incidents perpétrés par cette catégorie d'auteurs. En plus, certains transhumants portent des armes pour défendre leur bétail, ce qui augmente le risque d'incidents et d'être assimilés à des membres de groupes armés.

6% d'incidents liés à la transhumance



4 % d'incidents liés à des accusations de sorcellerie



Les accusations de sorcellerie



Les accusations de sorcellerie ont entraîné des incidents dans la communauté ou dans la famille de la victime dans 4 pour cent des incidents enregistrés, un total de 143 cas, soit une augmentation en pourcentage de 131 pour cent par rapport au mois précédent. Cette augmentation est due à une incidence plus élevée de ces cas dans certaines zones, notamment dans la commune de Grivai-Pamia dans la sous-préfecture de Kaga-Bandoro (préfecture de la Nana-Gribizi), la commune de Pissa dans la sous-préfecture de Mbaiki (préfecture de la Lobaye) et les communes de Galabadja et de Galafondo dans la sous-préfecture de Ndjoukou (préfecture de la Kémo).

Environ **10 pour cent des victimes sont des enfants et 17 pour cent sont des personnes âgées** (60 ans ou plus). En général, les types d'incidents les plus courants sont des agressions physiques, meurtres ou tortures (73 pour cent), des cas de VBG (15 pour cent), des incidents contre le droit de propriété (7 pour cent) et des cas de privation de la liberté (4 pour cent).

Ces incidents résultent souvent de procédures de justice locale dans lesquelles les membres de la communauté accusent les victimes d'avoir causé la maladie ou la mort d'une personne au sein de la communauté ou de la famille. Il convient de souligner le cas particulier de la commune de Grivai-Pamia, où un total de 12 incidents ont été enregistrés entre le 5 et le 6 août 2022. Ceux-ci auraient été incités par le groupe charismatique de l'église catholique locale.

FACTEURS INFLUENÇANT LE CONTEXTE DE LA PROTECTION

Les tensions intercommunales et violations de droit à motivation ethnique ou religieuse



Concernant les attaques ciblées contre des communautés ethniques ou religieuses spécifiques, les musulmans et/ou les peuls sont souvent la cible d'opérations contre-offensives et subissent des violations des droits à une fréquence moyenne plus élevée que les autres groupes.

Ce type d'incident lié à l'origine ethnique ou religieuse a considérablement augmenté dans la préfecture de l'Ouham au cours de la période analysée et est lié aux opérations menées par les agents de sécurité de l'Etat et ses alliés.

Dans le cas particulier des rapatriés assistés par le HCR dans l'ouest du pays (préfecture de Mambéré-Kadéï), appartenant principalement à l'ethnie peul, il faut noter qu'une grande proportion de ces personnes étaient engagés dans des activités de transhumance avant de fuir le pays.

Néanmoins pendant le temps qu'elles ont passé comme réfugiées à l'étranger, elles se sont livrées à des activités agricoles qu'ils ont essayé de poursuivre lors de leur retour à RCA. Cette situation a provoqué des tensions avec les autres membres de la communauté par rapport aux problèmes d'accès à la terre et les conflits foncières.

L'insécurité alimentaire



La situation d'insécurité alimentaire en RCA reste préoccupante après le déclenchement du conflit en Ukraine. En raison de la crise mondiale qui a généré, les prix des produits pétroliers ont connu une tendance à la hausse, entraînant une augmentation des coûts de transport et des prix des denrées alimentaires de base. Selon la dernière analyse IPC et projections pour la période de septembre 2022 à août 2023 du Programme Alimentaire Mondial (PAM) environ 2.7 millions de personnes sont en besoin d'assistance alimentaire immédiate. Il faut également prendre en considération les personnes vivant dans des zones isolées qui rencontrent des difficultés à approvisionner les marchés et à vendre leurs produits agricoles locaux en raison de la précarité de l'infrastructure routière dont l'état se détériore encore plus pendant la saison des pluies.⁷

De nombreux incidents de protection sont étroitement liés à la crise alimentaire, car les enfants et les adultes sont exposés à certains risques comme des agressions physiques, des menaces et l'extorsion, lorsqu'ils effectuent des activités quotidiennes comme la collecte de nourriture, d'eau ou de bois. Les groupes armés sont souvent plus présents dans les zones éloignées des villes où les patrouilles des forces de l'ordre ou de la sécurité sont réduites ou inexistantes en raison de la crise du carburant et du manque de ressources.

Cependant, les autorités locales ont également été identifiées comme auteurs présumés de violations et d'abus contre la population en confisquant des denrées alimentaires, des récoltes ou en imposant des taxes illégales. La détérioration de la sécurité alimentaire accroît également les tensions au sein de la communauté et de la famille, ce qui entraîne une augmentation des vols, des menaces et des attaques psychologiques et physiques, y compris des cas de VBG.

⁵ Analyse de l'insécurité alimentaire aiguë dans l'IPC (Septembre 2022 - Août 2023) Publié le 11 novembre 2022,

https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_CAR_Acute_Food_Insecurity_2022Sept_2023Aug_Report_French.pdf

L'absence de documentation civile



La vaste majorité de la population centrafricaine ne possède pas de documents d'identité surtout dans les zones rurales et dans les villes de province pour plusieurs facteurs, tels que les formalités à accomplir auprès des différentes administrations pour obtenir un document, les frais administratifs, l'absence d'agents de l'État pour l'établissement et le renouvellement des documents, ainsi que la corruption qui est profondément enracinée dans les institutions en RCA.

L'absence de documents d'identité valides constitue une infraction en RCA et c'est l'un des facteurs conduisant à un nombre plus élevé d'incidents liés à des arrestations ou détentions arbitraires, à l'extorsion et à l'imposition de taxes illégales notamment dans les zones contrôlées par des agents de l'État et ses alliés dans l'ouest du pays, y compris les zones transfrontalières.

Dans certaines zones de retour facilitées par le HCR, comme la préfecture de la Mambéré-Kadéï, les rapatriés sont la cible de ces abus et limitent donc leurs déplacements en raison de l'impossibilité d'obtenir des documents après l'expiration des documents temporaires délivrés lors du retour (attestation de perte, valable par 3 mois). Au moins 38 violations du droit à la libre circulation et à la propriété liées à l'absence de documents ont été identifiées au cours du troisième trimestre.

Des incidents ont également été enregistrés à l'encontre de personnes en possession de documents valides proches de leur expiration. Cependant, le nombre est bien plus élevé, car il y a eu plusieurs alertes concernant des opérations de fouille et de contrôle de documents qui ont eu pour conséquence qu'un nombre indéterminé de personnes ont été détenues et/ou accusées d'appartenir à des groupes armés parce que leur identité n'a pas pu être confirmée, notamment dans les sites et quartiers dont la population est majoritairement musulmane.

VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE

Les incidents de VBG représentent 29 pour cent des incidents de protection rapportés au cours du troisième trimestre de 2022. En termes absolus, la tendance est à la hausse depuis le début de 2021, avec une augmentation de 36 pour cent au troisième trimestre par rapport aux deuxième trimestre 2022.

Il faut noter que ces chiffres ne comprennent pas les violences sexuelles contre des enfants liées à des conflits, tels que définis dans la Résolution 1612.

Cette augmentation s'explique en partie par le renforcement des capacités des membres des structures communautaires et l'expansion des interventions de monitoring avec une équipe supplémentaire et un nouveau centre d'écoute basée à Ippy (préfecture de l'Ouaka) depuis juillet 2022.

D'autres éléments contribuant à une incidence élevée de cas de VBG sont la persistance des conflits armés, la réponse limitée des autorités étatiques et, surtout, la situation d'insécurité alimentaire, qui touche une grande partie de la population, ce qui a exacerbé la violence domestique.

Les incidents de VBG sont souvent motivés par des disputes conjugales liées à la consommation d'alcool, la promiscuité, la manque de moyens de subsistance ou à l'insécurité alimentaire.

Il faut noter que généralement les pesanteurs socio-culturelles et le règlement à l'amiable de certains cas de VBG empêchant une poursuite judiciaire des auteurs.

Cependant, les partenaires du HCR orientent la plupart des cas aux centres d'écoute qu'ils gèrent eux-mêmes ou à d'autres services de prise en charge, bien que ceux-ci soient peu nombreux et déficients surtout dans les zones éloignées des centres urbains.

La quasi-totalité (96 pour cent) des survivant(e)s des cas de VBG rapportés sont des femmes (73 pour cent) et des filles (23 pour) qui ont subi une ou plusieurs types de VBG.

Les hommes et les garçons représentent 4 pour cent des survivants et sont plus vulnérables en raison de la peur de la stigmatisation et du manque de services adaptés pour eux.

La plupart de ces cas sont des harcèlements psychologiques ou des agressions physiques de la part de leurs partenaires liés aux rôles de genre imposés par la communauté.

En moyenne, 74 pour cent des femmes interrogées dans le cadre d'entretiens de perception auprès des ménages indiquent qu'il y a des **endroits dans la zone où ils résident où les femmes et les filles ne se sentent pas en sécurité**, les principaux étant loin de la communauté (56 pour cent), lors de la recherche de bois ou d'eau (28 pour cent) et les champs (22 pour cent).

D'après les relais communautaires consultés, les principaux problèmes menaçant les femmes et les filles au sein leurs communautés sont principalement les violences physiques (79 pour cent), les violences sexuelles (67 pour cent), les mariages forcés (51 pour cent) et les violences domestiques (48 pour cent). Les pourcentages sont similaires à ceux enregistrés au trimestre précédent, bien qu'il y ait eu une légère augmentation des réponses concernant les violences physiques et sexuelles.

29%
des incidents
sont des cas
de VBG



1.186 violations basées sur le genre



42% sont des agressions physiques



23% sont des viols



17% sont des violences psychologiques et émotionnelles



11% sont des dénis de ressources, de services et d'opportunités



5% sont des agressions sexuelles

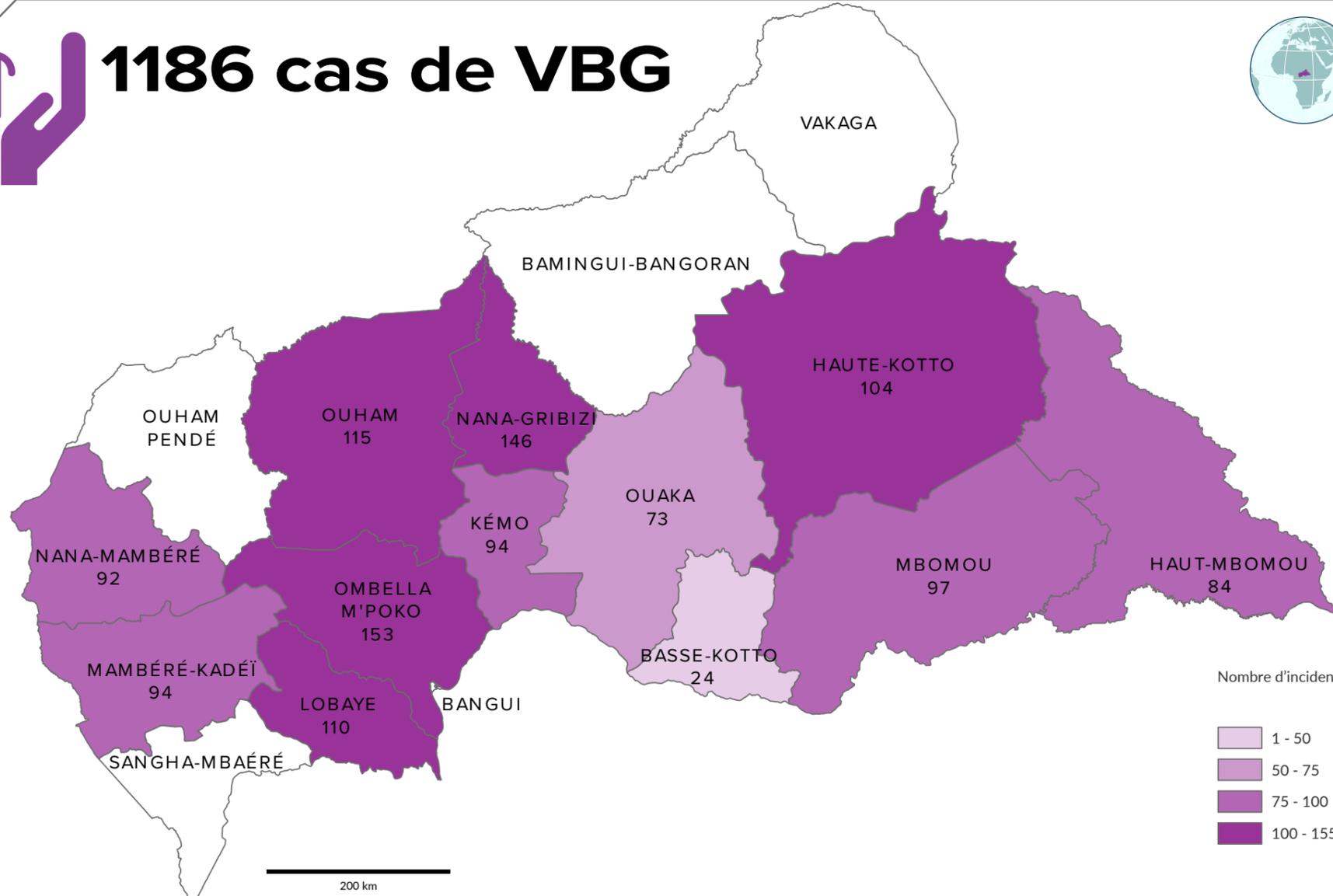


2% sont des mariages forcés

VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE



1186 cas de VBG



Les préfectures ayant le pourcentage le plus élevé de cas de VBG sont le Mbomou (84 pour cent de tous les incidents) et l'Ombella-M'Poko (61 pour cent), la Haute-Kotto (47 pour cent), la Basse-Kotto (46 pour cent) et la Nana-Gribizi (45 pour cent).

Les auteurs présumés des cas de VBG sont principalement des membres de la famille (69 pour cent), généralement le partenaire ou l'ex-partenaire de la victime/survivant(e).

Environ **11 pour cent de ces cas de VBG ont eu lieu dans des sites de PDI ou des lieux de regroupement**, constituant une baisse de trois points par rapport au trimestre précédent.

La plupart des incidents ont été enregistrés dans les sous-préfectures de Bria (site PK3, préfecture de Haute-Kotto), Kaga Bandoro (sites MINUSCA et Lazare, préfecture de la Nana-Gribizi), Obo (plusieurs sites, préfecture du Haut-Mbomou) et Alindao (préfecture de la Basse-Kotto).

11%
Des cas de VBG ont lieu dans des sites de PDI.

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Violences sexuelles basées sur le genre par préfectures

VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE

Les agressions physiques



42 pour cent des cas de VBG enregistrés par les équipes de protection ont été identifiés comme des **agressions physiques** (une augmentation de 2 points par rapport au trimestre précédent).

Dans 80 pour cent des agressions physiques sont des cas de violence domestique perpétrée par le partenaire ou l'ex-partenaire de la victime.

Des pratiques néfastes tels que des mutilations génitales féminines sont également signalées, mais elles sont sous-représentées dans les données recueillies car elles sont effectuées loin des villes, dans la brousse, pour éviter les soupçons et ainsi

échapper aux poursuites judiciaires.

Les violences psychologiques ou émotionnelles



Les **violences psychologiques ou émotionnelles**, y compris des cas des injures et humiliations, représentent 17 pour cent du total de cas VBG généralement perpétrés par le partenaire ou les membres de la belle-famille de la victime (90 pour cent des cas).

Ces incidents sont principalement motivés par l'abandon des femmes par leurs partenaires respectifs, la discrimination d'une coépouse dans le cas de mariages polygames, et les disputes liées au manque de ressources financières et/ou de nourriture.

De nombreux cas de conflits liés à la saison des récoltes ont également été enregistrés pendant la période d'analyse.

Les dénis de ressources, services et opportunités

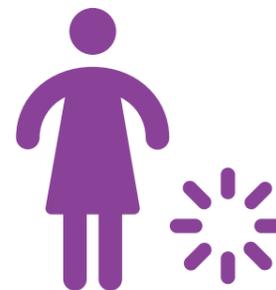


Les incidents de déni de ressources, services et opportunités (11 pour cent des cas VBG) sont généralement perpétrés par les partenaires ou ex-partenaires des victimes, liés à l'abandon, la destruction des biens, l'interdiction de participer aux activités socioéconomiques, la répartition non équitable des produits agricoles ou l'expulsion du domicile familial.

Certaines pratiques préjudiciables sont courants dans les zones de couverture du projet de monitoring, tels que les maltraitances liées au veuvage qui donnent le droit aux parents du décès d'accaparer des biens des veuves et des orphelins.

Il est également courant que les femmes veuves ne bénéficient plus des biens laissés par leurs défunts maris si elle ne consent pas à se marier avec un autre membre de sa belle-famille.

Les violences sexuelles (viols et agressions sexuelles)



Les **violences sexuelles (viols et agressions sexuelles)** représentent 28 pour cent de cas enregistrés dans la catégorie VBG. En termes absolus, les viols et les agressions sexuelles ont augmenté de 30 pour cent par rapport au deuxième trimestre de 2022.

Dans 62 pour cent des cas, l'auteur présumé identifié est un membre de la communauté suivi par les membres de l'entourage familial de la victime (11 pour cent), des transhumants (10 pour cent), des personnes inconnues (9 pour cent) et des hommes en armes (8 pour cent).

Dans presque tous les cas de violence sexuelle, la victime est une femme ou une fille. Plusieurs cas de viols de filles ont été signalés, dans lesquels de l'argent ou de la nourriture étaient proposés en échange de rapports sexuels.

Un autre facteur contribuant à l'augmentation des violences sexuelles est la situation d'insécurité alimentaire pendant la saison de semences, lorsque les femmes et les filles, par manque de moyens, partent dans la brousse pour chercher des fagots de bois de chauffage pour les vendre ou les champs pour effectuer ses activités quotidiennes. Ces femmes et ces filles sont souvent exposées à des agressions sexuelles par des éléments de groupes retranchés dans la brousse et dans des zones isolées.

Environ 66 pour cent des survivantes parmi les 332 cas de violences sexuelles signalés sont des filles entre 2 et 17 ans. La plupart d'entre eux ont été identifiés dans les préfectures de la Nana-Gribizi (17 pour cent), l'Ombella-M'Poko (14 pour cent), la Lobaye (12 pour cent), l'Ouham (11 pour cent), le Mbomou (10 pour cent), la Nana-Mambéré (9 pour cent) et la Haute-Koto (9 pour cent). La plupart de ces cas n'ont pas été signalés parce que les parents ou les tuteurs de la victime ont conclu un accord avec l'auteur de l'agression. Il convient également de noter qu'un total de 14 viols signalés au cours du troisième trimestre ont été perpétrés par des garçons.

Les mariages forcés



Les mariages forcés (2 pour cent) restent sous-rapportés. Au total, 19 cas de mariage forcé ont été enregistrés, les principales victimes étant des filles âgées de 9 à 17 ans (18 sur 19)⁶ du fait de la pression de leur communauté, la pauvreté, parce qu'elles tombent enceintes ou pour empêcher la fille de perdre sa virginité avant le mariage.

Ces types de mariages forcés (et précoces) sont généralement coutumiers et/ou religieux et ne sont donc pas légalement valables, ce qui pose des problèmes d'héritage en cas de décès de l'un des conjoints.

Dans quatre des cas enregistrés, les filles ont été forcées d'épouser un membre des forces de sécurité de l'État ou du groupe armé Unité pour la paix en Centrafrique (UPC). La plupart de ces cas ont été documentés dans les préfectures de l'Ouham (sous-préfectures de Kabo et Bouca), la Nana-Mambéré (sous-préfectures de Abba et Baboua) et la Mambéré-Kadéï (sous-préfectures de Berberati et Carnot).

⁶ Selon le Code de la famille (articles 209 et 211) et le Code de protection de l'enfant (articles 53 et 193), l'âge minimum du mariage est de 18 ans.

PROTECTION DE L'ENFANCE ET VIOLATIONS DE LA RÉOLUTION 1612

Le HCR et ses partenaires collectent des informations pertinentes pour le MRM (Monitoring and Reporting Mechanism) conformément à son mandat. Les équipes de protection ont identifié 29 violations graves présumées contre des enfants, telles que décrites dans la Résolution 1612.⁷

Cela représente une augmentation de 93 pour cent par rapport à la période d'analyse précédente, où 15 violations présumées ont été documentées. Ce type d'incident représente 1 pour cent du nombre total d'incidents de protection individuels enregistrés au cours du troisième trimestre.

Les principaux auteurs identifiés de ces violations sont des éléments du groupe armé Anti-Balaka dans la préfecture de l'Ouham et des forces de sécurité étatiques dans différentes préfectures. Au trimestre précédent, la plupart des violations identifiées étaient concentrées dans les préfectures de Mbomou et Haut-Mbomou étaient principalement perpétrées par des éléments de l'UPC.

Dans le cadre des enquêtes de perception, les relais communautaires ont identifié les 5 principaux problèmes de protection affectant les enfants de leur communauté comme étant les négligences (62 pour cent), les violences sexuelles (52 pour cent, notamment dans les préfectures de l'Ombella-M'Poko, le Haut-Mbomou et le Mbomou), le travail des enfants (51 pour cent), les mariages précoces (44 pour cent) et les violences domestiques (34 pour cent). Certaines pratiques traditionnelles néfastes (mutilations génitales féminines) ont été signalées comme un risque pour les enfants par 15 pour cent des informateurs clés, principalement dans la préfecture de Haut-Mbomou.

10
cas de
d'enlèvements ou
de tentative
d'enlèvement.

⁷ En 2005, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 1612 pour établir un mécanisme des Nations Unies pour surveiller et signaler les six violations graves suivantes contre les enfants pendant les conflits armés. La Résolution 1612 a identifié six violations graves : meurtre ou mutilation, enlèvement, recrutement ou utilisation des enfants dans des forces ou groupes armés, viol et autre acte grave de violence sexuelle, attaques contre des écoles et des hôpitaux, et le refus d'autoriser l'accès des organismes humanitaires aux enfants.



29 violations contre les enfants (Résolution 1612)



48% sont des violences sexuelles commises sur des enfants



35% sont des enlèvements d'enfants



14% sont des meurtres et mutilations des enfants



3% sont des recrutements et utilisation d'enfants

PROTECTION DE L'ENFANCE ET VIOLATIONS DE LA RÉOLUTION 1612



29 violations Résolution 1612



Au troisième trimestre de 2022, les cas de **violences sexuelles** et d'**enlèvements** commis contre des enfants représentent la majorité des cas avec une augmentation notable de 1 à 10 cas d'enlèvements ou tentatives d'enlèvement du deuxième au troisième trimestre.

Les cas de **meurtres ou de mutilations** restent similaires aux chiffres du deuxième trimestre (4 cas contre 5 cas). Par rapport aux **recrutement forcé** des enfants au cours de la période analysée 1 cas a été signalé par les moniteurs de protection, dans la sous-préfecture de Mbrès (préfecture de Nana-Gribizi).

1
cas de
recrutement
forcé d'enfants

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Violations 1612 par préfectures

ATTEINTES AU DROIT À LA VIE ET/OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Les agressions physiques



Les **agressions physiques (coups et blessures)** représentent 88 pour cent des atteintes à l'intégrité physique enregistrés. En ce qui concerne l'auteur identifié, 74 pour cent de ces incidents ont été attribués à des membres de la famille, des membres de la communauté ou d'autres civils.

Ces incidents sont généralement liés à divers conflits, principalement l'accès aux ressources de base, l'accès aux propriétés ou des relations sentimentales.

Des membres de groupes armés ont été identifiés comme auteurs dans 10 pour cent des cas des coups et blessures généralement liés à d'autres incidents tels que des vols, des braquages, des extorsions de biens ou des restrictions de mouvement. Environ 13 pour cent des cas de coups et blessures ont été commises par des agents de l'Etat et généralement ces cas sont liés à l'abus de pouvoir, des accusations de collaboration avec des groupes armés ou des refus des victimes de remettre des biens ou des sommes d'argent exigés par ces autorités.

Les homicides ou les meurtres



Les homicides ou les meurtres représentent 7 pour cent des atteintes au droit à la vie/intégrité physique. Le chiffre enregistré (91 cas) est similaire à celui du trimestre précédent.

Des membres de groupes armés ont été identifiés comme auteurs présumés dans 33 pour cent des cas, notamment dans les sous-préfectures de Baboua et Bouar (préfecture de la Nana-Mambéré), ainsi que Bouca et Batangafo (préfecture de l'Ouham).

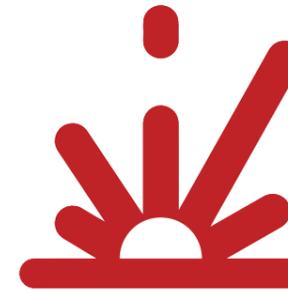
La torture ou les traitements inhumains



Un total de 57 cas de torture ou des traitements inhumains ont été documentés au cours du troisième trimestre, ce qui ne représente pas de changement significatif par rapport au trimestre précédent.

Ces actes sont généralement perpétrés par les forces de sécurité de l'État ou des groupes armés, principalement dans les préfectures de la Mambéré-Kadéï, le Kémo, la Nana-Gribizi, l'Ouham et l'Ouaka. Les cas de meurtres sont généralement liés à des demandes de paiement d'une somme d'argent, des extorsions, des règlements des comptes ou des représailles.

La présence d'engins explosifs



La présence d'engins explosifs dans l'ouest du pays a continué de constituer une menace pour la sécurité des civils et des humanitaires. Entre le 2 juin et le 3 octobre, huit incidents liés à des engins explosifs ont été signalés et blessant 11 civils selon les données d'UNMAS.⁸

Les moniteurs de protection ont noté 3 cas liés à la présence et à l'utilisation des engins explosifs qui ont fait 5 victimes. La première remonte au 9 août 2022, lorsqu'un membre des forces de sécurité a menacé de lancer une grenade sur une femme dans la ville de Boda (préfecture de la Lobaye).

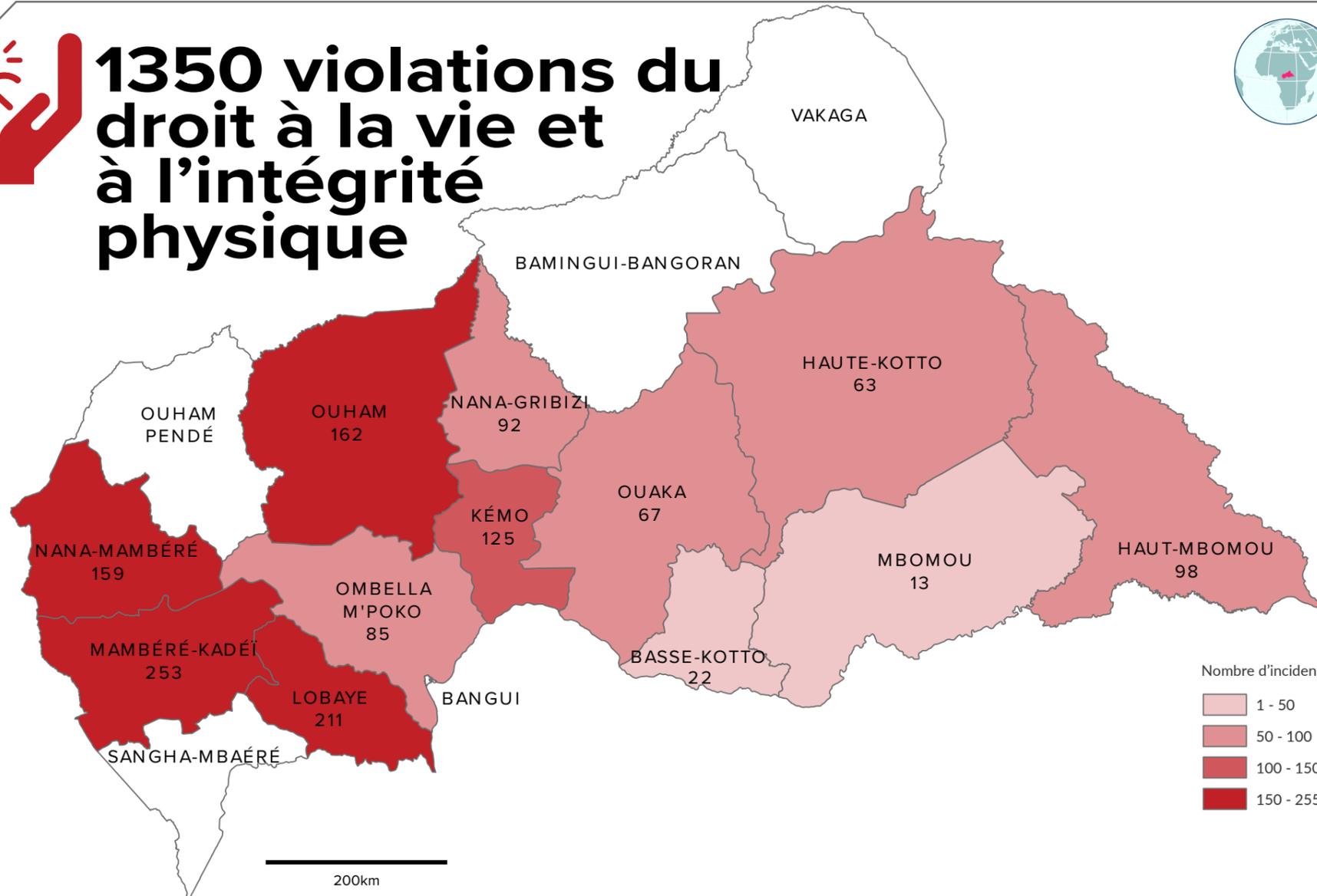
La seconde porte sur la découverte d'un arsenal de munitions, grenades, armes à feu et explosifs le 19 août dans le quartier Zimango à Bangassou (préfecture du Mbomou). Le 30 du même mois, une explosion de débris des munitions a eu lieu dans le village Tedoa (sous-préfecture de Baoro, préfecture de la Nana-Mambéré) laissant 3 blessés, dont un enfant.

⁸ Rapport du Secrétaire Général (SG), S/2022/762, 13 octobre 2022, point 25.

ATTEINTES AU DROIT À LA VIE ET/OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE



1350 violations du droit à la vie et à l'intégrité physique



Les **atteintes au droit à la vie et/ou à l'intégrité physique** représentent 33 pour cent des incidents de protection soit une augmentation de 2 points par rapport au deuxième trimestre. Les violations perpétrées par les forces de sécurité ou de défense de l'État (15 pour cent) sont étroitement liées à l'abus de pouvoir, à l'usage excessif de la force, au manque de documents et/ou à des accusations contre des civils de participer ou de collaborer avec des groupes rebelles. D'autre, environ 12 pour cent des violations à la vie ou à l'intégrité physique auraient été commis par des groupes armés.

3
Incidents liés à des engins explosifs.

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.

Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Violations du droit à la vie et à l'intégrité physique par préfectures

ATTEINTES AU DROIT À LA LIBERTÉ

Les arrestations et les détentions arbitraires et/ou illégales



Les **arrestations et les détentions arbitraires et/ou illégales** (un total de 111 cas) ont été principalement perpétrées par les forces de l'ordre et de sécurité de la RCA et leurs alliées (environ 90 pour cent des cas) dans les préfectures de l'Ouham, la Nana-Mambéré, la Nana-Gribizi, l'Ouaka, et le Haut-Mbomou.

Ces incidents sont plus fréquents dans les préfectures où les acteurs étatiques maintiennent un plus grand contrôle sur le territoire ou dans lesquelles des opérations de prise de contrôle du territoire sont en cours.

La plupart de ces violations du droit à la liberté sont souvent liées à des accusations de collaboration avec des groupes armés, de manque de documents d'identité ou d'abus d'autorité.

Les enlèvements ou tentative d'enlèvement



Au total, 109 cas d'enlèvement ou de tentative d'enlèvement ont été enregistrés, soit une augmentation de 43 pour cent par rapport au trimestre précédent.

Environ 90 pour cent d'enlèvements sont commises par des groupes armés non étatiques principalement dans la préfecture de l'Ouham (sous-préfectures de Batangafo et Bouca), la Nana-Mambéré (sous-préfecture de Baboua) et la Nana-Gribizi (sous-préfectures de Kaga-Banforo et Mbres).

Les principaux auteurs identifiés sont des éléments Anti-balaka (47 pour cent), 3R (26 pour cent) et Ex-Seleka (12 pour cent). Ces enlèvements sont souvent motivés par des accusations de collaboration avec les forces armées gouvernementales, par des demandes d'argent ou de biens ou pour la commission de violences sexuelles contre les femmes et les filles. L'axe Batangafo-Bouca a connu la plus forte augmentation des cas d'enlèvement, généralement perpétrés par des membres Anti-Balaka.

Les travaux forcés



Au total, 41 cas de travaux forcés ont été enregistrés soit une augmentation de 356 pour cent alors que 9 cas ont été enregistrés au cours du trimestre précédent.

La plupart des cas ont été enregistrés dans les préfectures de la Nana-Gribizi (54 pour cent dans les sous-préfectures de Mbrès et Kaga Bandoro) et du Haut-Mbomou (37 pour cent dans les sous-préfectures d'Obo et Zemio).

Les endroits les plus propices à ce type d'abus sont les points de contrôle des autorités ou des groupes armés non étatiques.

Les victimes sont généralement contraintes de transporter des marchandises, d'effectuer des travaux d'entretien au poste de contrôle ou d'approvisionnement en nourriture. Les auteurs sont généralement les agents de sécurité de l'État ou des membres du groupe armé UPC.



281 violations du droit à la liberté



44% sont des arrestations arbitraires et des détentions illégales



39% sont des enlèvements et des tentatives d'enlèvement



15% sont des travaux forcés

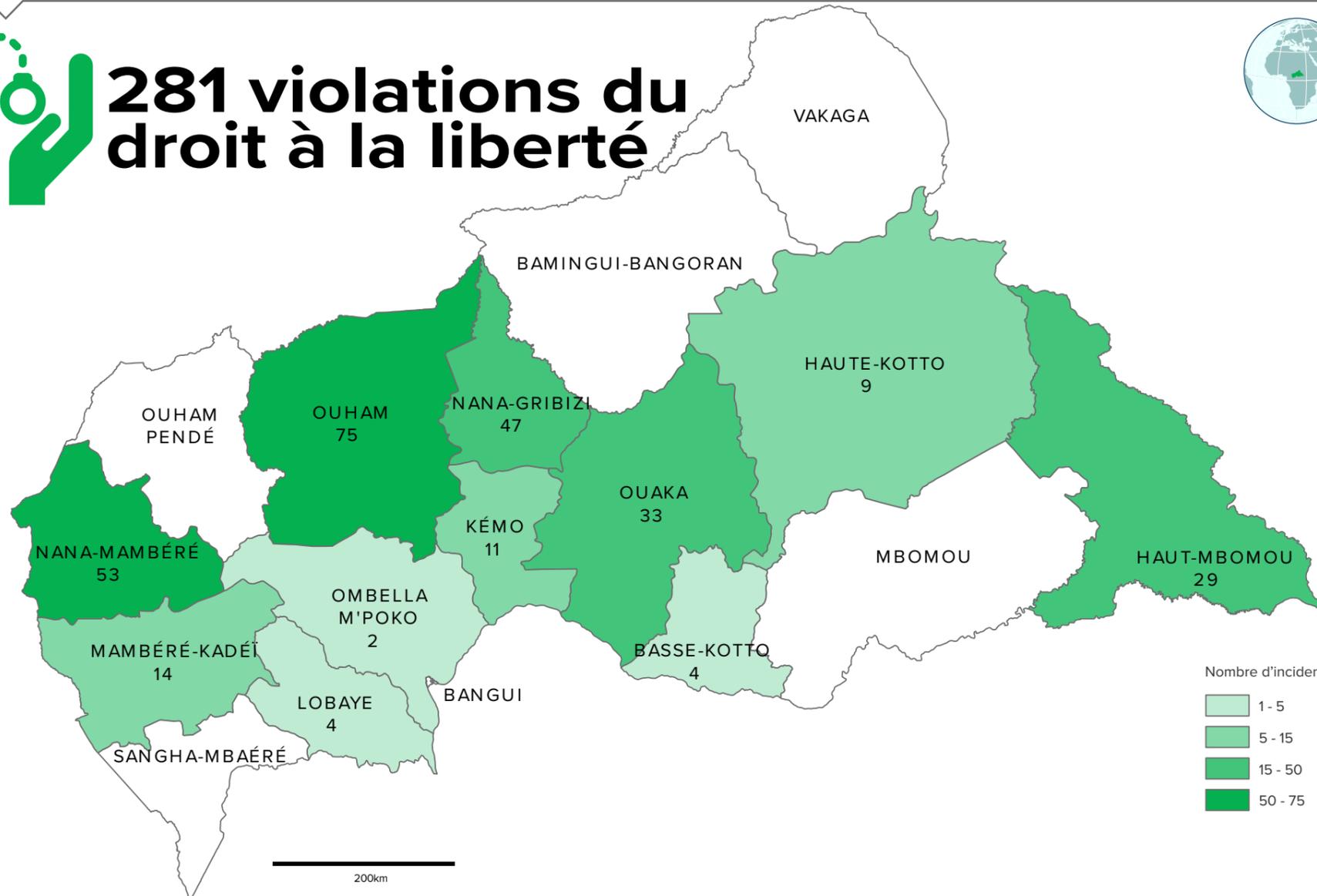


2% sont des restrictions des mouvements

ATTEINTES AU DROIT À LA LIBERTÉ



281 violations du droit à la liberté



Les **violations du droit à la liberté** représentent 7 pour cent des incidents de protection signalés au cours du troisième trimestre 2022.

En termes absolus il y a eu une augmentation de 68 pour cent de ces incidents par rapport au trimestre précédent ce qui montre une tendance à la hausse depuis le début de 2022.

7%
des incidents
sont des
violations du
droit à la
liberté.

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Violations du droit à la liberté par préfectures

ATTEINTES AU DROIT À LA PROPRIÉTÉ

Les vols et braquages



Les cas de **vols et braquages** représentent 55 pour cent des atteintes contre la propriété qui sont récurrentes dans toutes les préfectures couvertes par le projet bien qu'avec une incidence plus élevée dans les préfectures de l'Ouham (25 pour cent), la Mambéré-Kadéï (19 pour cent), la Nana-Mambéré (14 pour cent) et le Haut-Mbomou (14 pour cent).

Les activités criminelles ont considérablement augmenté ces derniers mois et cette tendance devrait se poursuivre compte tenu de l'impact du conflit en Ukraine qui affecte les approvisionnements en carburant et la situation d'insécurité alimentaire.

Ces circonstances poussent les civils, les groupes armés et les autorités à commettre davantage de crimes de ce type afin d'obtenir des sources de revenus alternatives. Des groupes armés qui ont été identifiés comme les auteurs présumés de 57 pour cent des vols ou braquages. Les personnes les plus exposées aux vols et braquages sont celles qui se déplacent dans leurs activités quotidiennes, les commerçants et les transhumants.

Les taxes illégales et extorsions de biens



Les cas de **vols et braquages** représentent 55 pour cent des atteintes contre la propriété qui sont récurrentes dans toutes les préfectures couvertes par le projet bien qu'avec une incidence plus élevée dans les préfectures de l'Ouham (25 pour cent), la Mambéré-Kadéï (19 pour cent), la Nana-Mambéré (14 pour cent) et le Haut-Mbomou (14 pour cent).

Les activités criminelles ont considérablement augmenté ces derniers mois et cette tendance devrait se poursuivre compte tenu de l'impact du conflit en Ukraine qui affecte les approvisionnements en carburant et la situation d'insécurité alimentaire.

Ces circonstances poussent les civils, les groupes armés et les autorités à commettre davantage de crimes de ce type afin d'obtenir des sources de revenus alternatives. Des groupes armés qui ont été identifiés comme les auteurs présumés de 57 pour cent des vols ou braquages. Les personnes les plus exposées aux vols et braquages sont celles qui se déplacent dans leurs activités quotidiennes, les commerçants et les transhumants.

Les taxes illégales et extorsions de biens



Environ **45 cas de destruction de biens** ont été signalés. Il s'agit principalement de cas de destruction de champs dans la préfecture du Haut-Mbomou. Ces incidents sont généralement liés à des conflits fonciers et au moins 1 cas sur 4 est lié à des activités de transhumance interne.



1190 violations du droit à la propriété



55% sont des vols et des braquages



19% sont des taxes illégales



13% sont des extorsions de biens



4% sont des destructions de propriétés

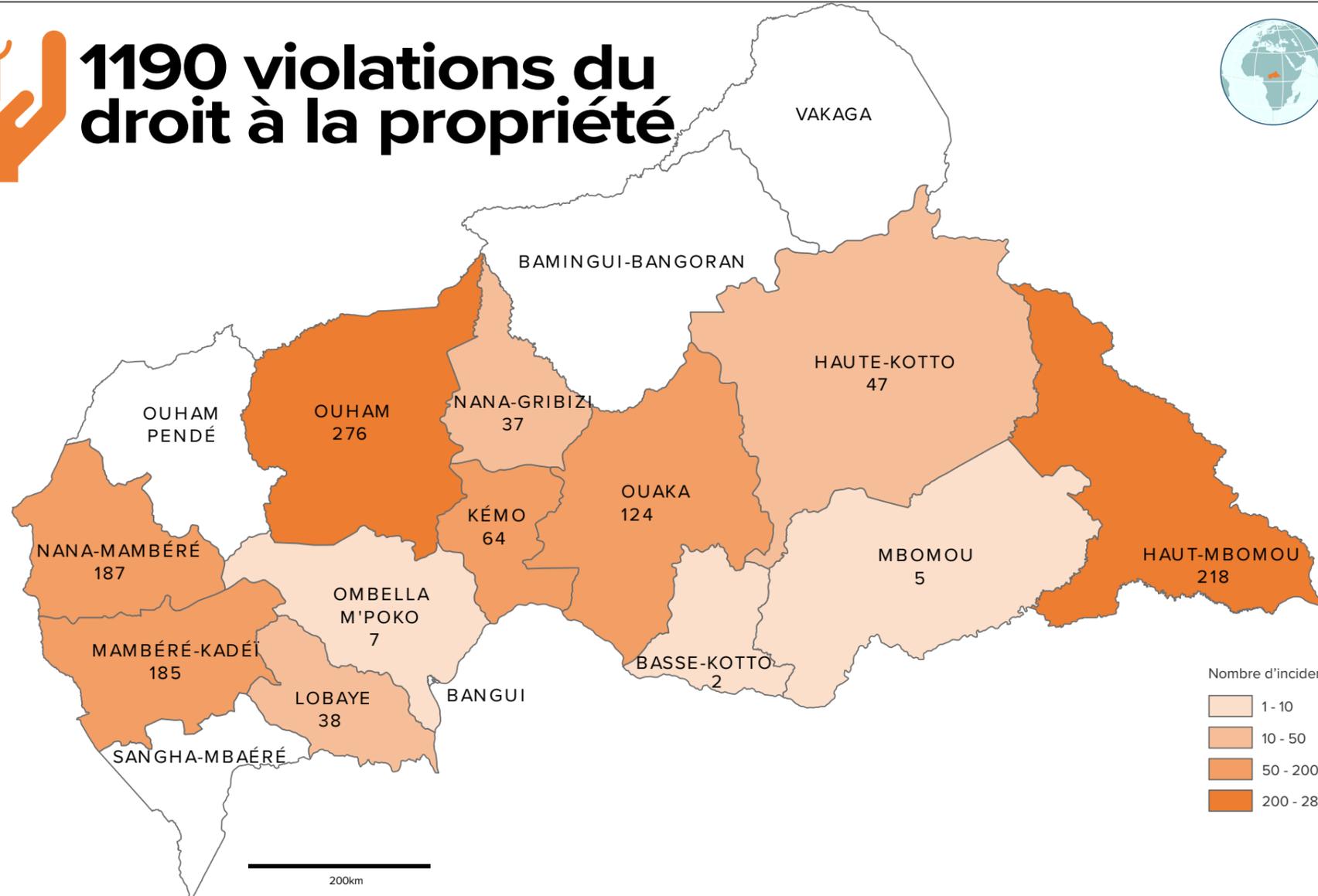


3% sont des incendies criminels

ATTEINTES AU DROIT À LA PROPRIÉTÉ



1190 violations du droit à la propriété



Les violations des droits de propriété représentent 30 pour cent des incidents signalés au cours de la période analysée. Cependant, en termes absolus, le nombre de cas a augmenté de 799 à 1,190 (soit une augmentation de 49 pour cent par rapport au deuxième trimestre), ce qui est peut-être lié à une meilleure couverture par les structures de protection communautaires ainsi qu'à une aggravation de la crise économique et des difficultés d'accès aux ressources de base et de subsistance, y compris la nourriture. Une tendance à la hausse de ces incidents a été identifiée à partir du deuxième trimestre de 2022 notamment dans les préfectures de l'Ouham et du Haut-Mbomou. Dans la préfecture du Haut-Mbomou l'accès aux marchandises par voie terrestre est particulièrement difficile en raison de la présence de groupes armés et l'état des routes et les prix des produits de base ont fortement augmenté. Beaucoup de ces produits sont importés du Sud-Soudan, notamment dans la sous-préfecture d'Obo. Cependant, les commerçants sont constamment attaqués, notamment pour des taxes illégaux et l'extorsion de biens, par des éléments de l'UPC qui contrôlent la zone

30%
des incidents
sont des
violations
du droit à la
propriété.

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Violations du droit à la propriété par préfectures

PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS

La tendance des périodes d'analyse précédentes se poursuit et les membres de la famille ou de la communauté ont été identifiés comme les auteurs présumés dans 55 pour cent des incidents.

En ce qui concerne les incidents perpétrés par des membres de la famille, dans 74 pour cent des cas, l'auteur présumé était le partenaire ou l'ex-partenaire de la victime et il s'agit principalement de cas de VBG.

Les incidents perpétrés par des membres de groupes armés ont diminué de 26 pour cent par rapport au mois précédent. Selon les informations partagées par les partenaires du HCR, cela est dû au fait que pendant la saison des pluies, les groupes armés s'éloignent des centres urbains et sont plus présents dans les zones rurales auxquelles les équipes de protection ont difficilement accès, donc le nombre de cas documentés est susceptible d'augmenter avec l'arrivée de la saison sèche.

Environ 15 pour cent des incidents de protection résulteraient de l'action des forces de l'ordre ou de la sécurité de l'État et ces alliés.

37%
des incidents
sont attribués à
des hommes en
arme



31% sont des membres de la communauté ou autres civils



24% sont des membres de la famille



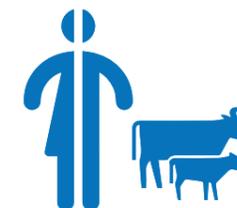
22% sont des groupes armés non étatiques



15% sont des acteurs étatiques armés et des alliés



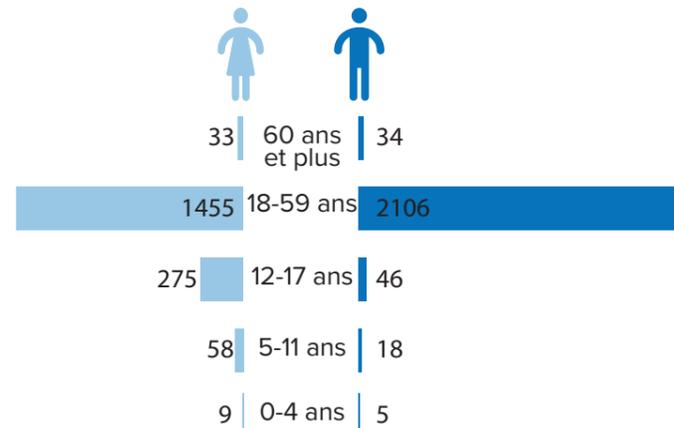
6% sont des personnes inconnues ou d'autres



2% sont des transhumants

PROFIL DES VICTIMES / SURVIVANT(E)S

Suivant la tendance du trimestre précédent, les hommes adultes représentent le pourcentage le plus élevé de victimes d'incidents de protection (53 pour cent). Les pourcentages de chaque groupe de victimes par sexe et tranche d'âge restent similaires à ceux de la période d'analyse précédente.



Les femmes (37 pour cent) et les filles (8 pour cent) sont plus touchées par les cas de VBG tandis que les hommes et les garçons ont été la cible majoritaire des atteintes contre le droit à la vie, l'intégrité physique, la propriété ou la liberté de mouvement.

En ce qui concerne le statut des victimes/survivant(e)s, il n'y a pas eu de changements substantiels dans les pourcentages par rapport au trimestre précédent, à l'exception d'une augmentation des incidents contre les PDI retournées et les personnes rapatriées.

Si les incidents contre les résidents sont signalés dans toutes les préfectures couvertes par le projet, il existe quelques particularités en ce qui concerne les autres catégories.

Les PDI représentent la deuxième catégorie de victimes identifiées, dont 71 pour cent des incidents ont été enregistrés dans les préfectures du Haut-Mbomou, la Haute-Kotto (sous-préfecture de Bria) et l'Ouham.

Cette situation géographique est étroitement liée aux déplacements forcés qui ont eu lieu pendant cette période en raison de la présence de groupes armés, des affrontements entre les groupes armés et les forces de l'État et leurs alliés, et de la présence du plus grand site de PDI à Bria.

98 pour cent des incidents contre les rapatriés (spontanés et facilités) ont eu lieu dans les préfectures de la Lobaye, la Nana-Mambéré et la Mambere Kadei.

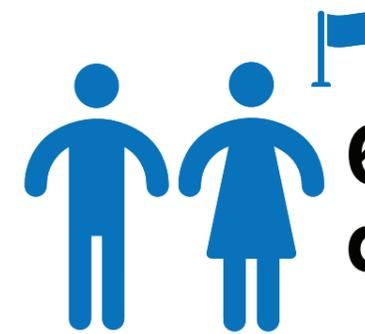
Ce sont les zones qui comptent le plus grand pourcentage de réfugiés centrafricains rapatriés, principalement en provenance du Cameroun et de la RDC.⁹

En ce qui concerne les PDI retournés, 77 pour cent des incidents se sont produits dans les préfectures du Mbomou (sous-préfecture de Zemio) et de la Nana-Mambéré (sous-préfecture de Baboua).

Par rapport aux victimes de la transhumance, les incidents à leur encontre sont souvent motivés par leur association avec des groupes armés ou la nature de leurs activités économiques, notamment dans la préfecture de l'Ouham ou 47 pour cent des incidents contre les personnes transhumantes ont été enregistrés.

Environ 10 pour cent des victimes ont été identifiés comme des personnes ayant des besoins spécifiques selon les critères établis par le HCR, notamment des femmes cheffes de ménages (39 pour cent), des personnes âgées (12 pour cent), des enfants chefs de ménages (4 pour cent), et d'autres catégories (41 pour cent) tels que des enfants non accompagnés, des femmes enceintes ou allaitantes ou des individus en situation de handicap.

10%
des victimes sont des enfants.



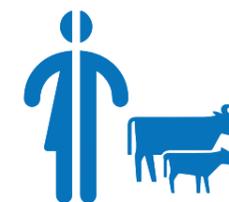
67% des victimes sont des résidents



15% des victimes sont des retournés (PDI retournés et rapatriés)



13% des victimes sont des PDI



3% des victimes sont des transhumants



1% des victimes sont des réfugiés



1% des victimes ont d'autres profils

⁹ Le HCR a facilité le retour de 4,609 personnes en 2022 et un total de 31,657 personnes depuis 2017. UNHCR Operational Data Portal, Dashboard RCA - Rapatriement volontaire 2022 septembre <https://data.unhcr.org/es/documents/details/95973>

Au cours du 3^{ème} trimestre, le HCR a maintenu son soutien aux centres d'écoute Ma Mbi Si répartis dans les 12 préfectures couvertes par le projet du Monitoring de Protection et a renforcé le système avec l'ouverture d'un nouveau centre à l'ppy géré par le partenaire INTERSOS.

Les travailleurs psychosociaux et les gestionnaires de cas fournissent un soutien psychosocial aux survivant(e)s qui sont été orientés par les moniteurs de protection ou les structures communautaires vers les centres d'écoute ou la ligne verte gratuite Ma Mbi Si (4006). La ligne d'assistance Ma Mbi Si facilite l'accès à l'aide pour les survivants de VBG et les personnes à risque qui ne peuvent pas accéder aux centres d'écoute, soit en raison de la distance et du manque de moyens du transport, soit en raison de risques de sécurité.

1,013 survivant(e)s des incidents qui ont divulgué leurs cas via la ligne téléphonique administrée par le partenaire COOPI ou les centres d'écoute sous la responsabilité des partenaires COOPI, FCA et INTERSOS ont reçu une assistance psychosociale et fait l'objet d'un suivi individualisé.

En ce qui concerne les incidents de VBG enregistrés par le mécanisme GBVIMS, un nombre plus élevé de cas de viols et d'agressions physiques ont été enregistrés par les activités de monitoring de protection. Il est possible que cela soit dû au fait que certaines victimes ne disposent pas de moyens suffisants pour se rendre dans les centres d'écoute, notamment celles qui sont situées dans les axes éloignés des principaux centres urbains, ou que la mauvaise connexion téléphonique ne leur permette pas d'accéder aux services.

Le HCR et ses partenaires de mise en œuvre ont organisé des séances de sensibilisations par le biais de discussions de groupe et de spots radio pour promouvoir le respect des droits humains et partager des informations sur les mécanismes d'orientation et de prise en charge des survivant(e)s des incidents. Au total, 38,691 personnes y ont été dénombrés. Des séances de renforcement de capacités sur différents et 306 membres de structures communautaires ont bénéficié de ces sessions de renforcement des capacités.

Le HCR et ses partenaires partagent les résultats de monitoring de protection lors des réunions de coordination, clusters, sous-clusters et groupes de travail dans les différentes zones de couverture. Les cas VBG et de protection de l'enfant identifiés sont référés vers les services de prise en charge existants. S'agissant des autres cas spécifiques de protection, ils sont adressés aux acteurs concernés en fonction des besoins identifiés. De même, les lacunes et besoins de protection identifiés lors des activités de monitoring de protection sont discutés lors de ces réunions de coordination au but d'apporter les réponses requises ou mener des actions de plaidoyers au niveau local et national si nécessaire.

1013
survivant(e)s
ont utilisées
la ligne Ma Mbi Si.

C R E D I T S

Le HCR tient à remercier l'ensemble du personnel et des partenaires qui ont contribué au monitoring de protection en République Centrafricaine.

Photo de couverture: Réfugiées soudanaises à Pladama-Ouaka, Bambari, Ouaka.

© UNHCR

Les cartes figurant dans cette publication n'impliquent de la part du HCR aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ou de leurs autorités, ou la délimitation des frontières ou des limites.

Conception, mise en page, production et impression:

Gestionnaire d'information: Hannoa Guillaume, guillauh@unhcr.org

Pour de plus amples informations relatives au monitoring de protection en République Centrafricaine, le HCR vous invite à contacter:

Rocio Alamillos, Associate Protection Monitoring Officer,
alamillo@unhcr.org